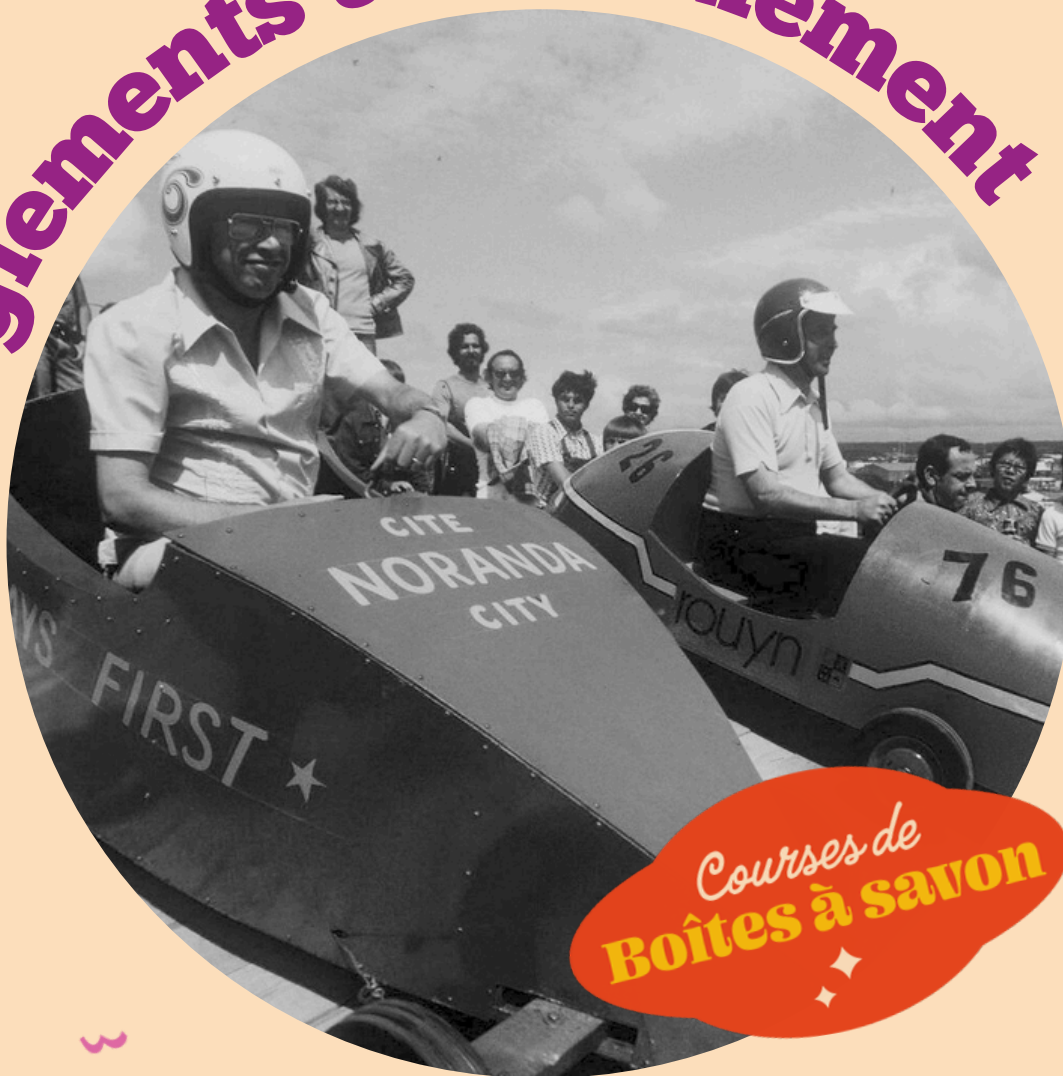


GRAND RASSEMBLEMENT * FAMILIAL DU 100^e *

règlements & déroulement



Courses de
Boîtes à savon

TABLE DES MATIÈRES

1 – RÈGLEMENTS

1.1 – Volets et inscriptions	3
1.2 – Pilote et participation	3
1.3 – Équipement de sécurité	3
1.4 – Conception du bolide	4
1.5 – Vérification et sécurité	4
1.6 – Réparations et modifications	5
1.7 – Responsabilité	5

2 – DÉROULEMENT

2.1 – Descentes	6
2.2 – Piste	7
2.3 – Inspection des boîtes à savon	8



1 – RÈGLEMENTS

1.1 – Volets et inscriptions

Les courses se déclinent en deux volets:

- Volet citoyens
- Volet entreprises

Les inscriptions ouvrent le 11 février à 12h. Les places sont limitées et attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les frais d'inscription sont de 100 \$ pour le volet Citoyens et de 250 \$ pour le volet Entreprises.

1.2 – Pilote et participation

Une seule personne est autorisée dans le bolide lors de la course (pilote).

Le pilote doit être âgé de **12 ans ou plus**.

1.3 – Équipement de sécurité

Le port du **casque** protecteur est obligatoire.

Le port de **lunettes de protection ou d'un casque intégral** (full face) est fortement recommandé.

Le pilote doit porter des **vêtements sécuritaires** qui n'entravent pas la conduite.

Le pilote doit avoir les **pieds protégés** et ne peut pas courir pieds nus.



1.4 – Conception du bolide

Les boîtes à savon doivent **obligatoirement être équipées d'un système de freinage** qui permette l'immobilisation du véhicule et d'un **système de direction efficace**.

Les boîtes à savon **ne doivent PAS être munies d'un système motorisé**. La seule force de propulsion autorisée est la pente naturelle de la côte (force gravitaire).

Le bolide doit être d'un poids maximal de 100 kilos, excluant le pilote.

Aucune limitation précise n'est imposée quant aux dimensions de la boîte à savon. Toutefois, le bolide doit être de taille raisonnable, sécuritaire, conforme aux règlements ci-dessus et adapté au parcours.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout bolide jugé trop volumineux, trop lourd ou présentant un risque pour la sécurité.

Le bolide doit être fabriqué maison.

Aucun verre n'est permis, à l'exception de la fibre de verre.

Toutes les composantes de la voiture doivent être solidement fixées.

1.5 – Vérifications et sécurité

Avant chaque descente, la sécurité et le bon fonctionnement des boîtes à savon doivent être vérifiés par l'équipe de l'évènement.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'utilisation d'une boîte à savon jugée non sécuritaire.

Un membre de l'équipe de l'évènement sera sur place pour effectuer les vérifications nécessaires.

1.6 – Réparations et modifications

Les réparations mineures sont autorisées le jour de l'événement.

Aucune modification n'est permise entre les courses (exemple: ajout de poids).

1.7 – Responsabilité

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

2 – DÉROULEMENT

2.1 – Descentes

Les descentes se feront **deux coureurs à la fois**.

Une rampe de départ sera aménagée, et les boîtes à savon prendront leur vitesse une fois que le loquet sera descendu. Par exemple :



Prendre note que cette rampe de départ n'est pas celle qui sera utilisée. Il ne s'agit que d'un exemple à titre informatif.

Un véhicule sera sur place pour vous aider à remonter les boîtes à savon en haut de la côte. Votre aide sera toutefois nécessaire pour mettre la boîte à savon sur le camion.

Les temps de descente seront chronométrés pour déterminer le gagnant. Rappel qu'il s'agit d'une course amicale, alors les chronomètres seront manœuvrés manuellement. Les duos de descente initiaux seront déterminés au hasard. Le classement sera déterminé selon les temps de descente.

2.2 – Piste

La côte à descendre sera celle de **l'avenue Thompson**. Attention : la piste débutera environ au milieu de la pente (environ où se trouve l'indicateur GPS dans l'hyperlien ci-dessus).

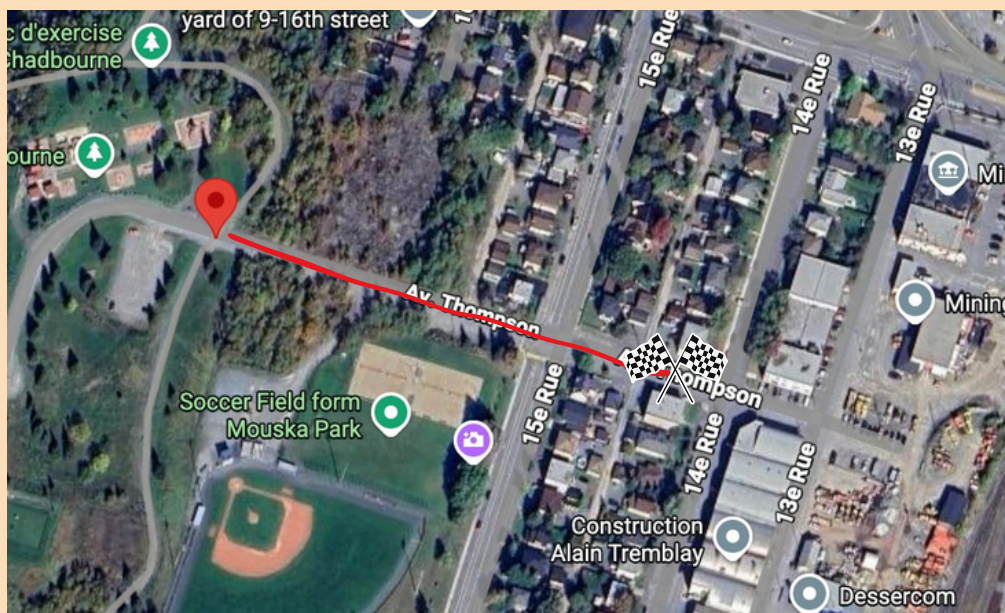
La pente sera en ligne droite, sans obstacle ou virage.

Les coureurs auront la responsabilité de freiner une fois la ligne d'arrivée passée. Des mesures de protection seront prises afin que ceux-ci ne se retrouvent pas dans la rue.

La rue sera balayée en amont de la course.

L'angle de la rampe de départ ne sera pas partagé à l'avance, vous pouvez toutefois considérer qu'elle ne sera pas exagérément inclinée.

La longueur exacte de la piste ne sera pas non plus partagée, mais vous pouvez vous référer à l'image ci-bas à titre informatif.



2.3 – Inspection des boîtes à savon

Voici la liste d'éléments que l'inspecteur validera pour définir la légitimité des bolides:

- Un seul pilote âgé de 12 ans et plus
- Vêtements règlementaires :
 - o Casque
 - o Vêtements sécuritaires
 - o Chaussures fermées
- Système de freinage et de direction efficaces
 - o Le pilote devra s'asseoir dans la boîte à savon et démontrer à l'aide d'une petite poussée que les deux systèmes sont efficaces
- Aucun système motorisé
- Bolide de taille raisonnable
- Bolide sécuritaire pour le pilote et les autres participants
 - o Composantes solidement fixées
 - o Aucun objet coupant ou risquant les blessures
- Bolide ne présentant pas de poids ajouté
- Aucun verre (autre que la fibre de verre)

Prendre note que si les participants ou les boîtes à savon ne respectent pas l'un ou l'autre de ces critères, l'accès à la course vous sera refusé sans remboursement.